

Verrières Animation Loisirs H10011

Règlement intérieur du Tournoi Rapide Cristal 2023

Article 1 : Verrières Animation loisirs organise son 20^{ème} tournoi Rapide Cristal 2023 dans la salle socioculturelle du village de Verrières 10390 le dimanche 11 juin 2023.

Article 2 : Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs sous le numéro d'homologation 59488

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E., adoptées lors du 93^{ème} congrès de la Fide à Chennai (Inde) applicables depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les résultats des parties compatibles comptent pour le classement Elo Rapide de Juillet 2023.

Les appariements informatisés (programme PAPI version 3.3.7 conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral.

Licence A ou B Obligatoire

Article 3 : Le tournoi s'effectue en 9 rondes sur la cadence de 2 x 12 minutes + 3 s par coup

Article 4 : Horaires de jeu

Les inscriptions s'effectuent en priorité sur le site inscrit open free. L'organisateur se donne le droit de refuser des joueurs non préinscrits. Les préinscriptions s'effectuent jusqu'au 10 juin 12 heures.

- 09 : 00 / 09 : 50 : Inscription et contrôle des licences
- Ronde 1 : 10 : 00 Ronde 2 : 10 : 40 Ronde 3 : 11 : 20 Ronde 4 : 12 : 00
- Ronde 5 : 14 : 00 Ronde 6 : 14h : 40 Ronde 7 : 15 : 20 Ronde 8 : 16 : 00 : Ronde 9 : 16 : 40
- Remise des prix vers 18 h

Les heures énoncées peuvent être modifiées en fonction des éléments en lien avec le déroulement de la manifestation

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente.

Article 5 : le classement final est établi suivant le nombre de points de parties selon le barème : 1 point pour gain, ½ pt pour nulle et 0 point pour perte. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre - le Buchholz tronqué - le Buchholz - le Kashdan.

Article 6 : le tournoi est arbitré par Jordan AKREMANN, arbitre principal et Pierre CHANTIER, arbitre adjoint et participant à la gestion et organisation et Hadrien GERARD, arbitre adjoint.

Article 7 : Pas de dispositif particulier pour les nulles par accord mutuel en dehors d'une proposition qu'après un affrontement réel sur l'échiquier et validation par l'arbitre.

Article 8 : l'article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 9 : le tournoi s'effectuant sur une cadence Fischer, Les directives III concernant les fins de partie sans incrément au KO ne s'appliquent pas

Article 10 : Un joueur sera considéré forfait 5 minutes après le début de la ronde. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Tout forfait et tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA)

Article 11 : Il est demandé aux joueurs d'avoir une attitude correcte conformément à la charte du joueur d'échecs et du code éthique de la Fide

Les téléphones portables, les objets sonores et ou électroniques sont interdits dans la salle de jeu : toute sonnerie et ou tout bruit émanant de l'appareil entraînera la partie perdue pour le fautif.

Eviter toute discussion et lecture suspecte dans la salle de jeu. Un joueur ayant terminé sa partie devient spectateur.

Si l'arbitre est tenu de respecter et de faire respecter les règles et règlements, les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement : Deux avertissements signifient l'exclusion du tournoi

Article 12 : A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient donner le résultat de la partie à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 13 : Le contrôle des résultats est effectué par les joueurs avant la ronde suivante en tenant compte des éléments inscrits sur la feuille de saisie des appariements.

Article 14 : Aucun Bye ne sera accordé.

Article 15 : Droit à l'image : En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club d'échecs de Verrières à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs

Article 17 : La participation au tournoi cristal implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre Principal
Jordan AKREMANN

L'organisateur
Verrières Animation Loisirs

Arbitre adjoint
Pierre CHANTIER